

Bruxelles affirme son rôle dans la gestion de l'espace Schengen

La Commission veut éviter les décisions nationales sur le rétablissement de contrôles aux frontières

Bruxelles

Bureau européen

Invité par une série d'Etats, dont la France et l'Italie, à assurer une « meilleure gouvernance » de l'espace sans frontières Schengen, la Commission européenne va formuler très prochainement des propositions qui promettent de vives discussions.

Alors que ces pays attendaient surtout que Bruxelles fixe les « *circonstances exceptionnelles* » permettant de rétablir les contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne (UE), la Commission va proposer, au lieu d'offrir plus de latitude aux autorités nationales, de communautariser le débat. A savoir de le porter au niveau européen et, au contraire, de réduire la marge de manœuvre des capitales.

Certaines d'entre elles, comme Berlin, ont clairement indiqué qu'elles ne voulaient pas voir la Commission s'arroger un rôle de contrôle plus important. C'est pourtant ce qu'elle entend faire, soulignant que ce sont en fait les Etats qui assument la gouvernance actuelle du système. Et les mêmes Etats qui plaident pour une réforme...

Les propositions, dont *Le Monde* a pris connaissance, évoquent un nouveau mécanisme d'évaluation avec un renforcement des visites – annoncées ou non – dans les pays afin de vérifier la situation à leurs frontières et les autoriser, ou non, à établir ou renforcer des contrôles. Le principe des « *menaces sérieuses* » pour la sécurité intérieure, mentionné dans les dispositions actuelles de Schengen, sera maintenu. Il a permis, à 26 reprises, de rétablir les contrôles aux frontières intérieures au cours des cinq dernières années.

Toutefois, pour les événements prévisibles (une manifestation sportive à haut risque, un sommet international, etc.), la Commission devra être informée préalablement et donner son accord, à l'issue d'une discussion avec un comité réunissant des fonctionnaires nationaux.

Pour des événements imprévisibles, d'une « *urgence absolue* » et d'une gravité « *exceptionnelle* » (un attentat, une menace avérée

d'attaque terroriste, etc.), un pays serait autorisé à rétablir des contrôles pendant cinq jours au maximum avant une intervention de la Commission – éventuellement aidée par des agences comme Frontex et Europol – et une décision à prendre au niveau communautaire.

Le dispositif est censé à la fois « *renforcer les procédures, améliorer la confiance mutuelle et éviter des décisions purement nationales* », résume une source européenne haut placée. Elle promet aussi « *une discussion vivante* » qui, effectivement, ne manquera pas d'avoir lieu.

Car cette proposition législative d'amendement à la Convention de Schengen prend à contre-pied des Etats comme le Danemark, qui a réinstauré des contrôles pour prévenir une montée de la criminalité. Ou la France, qui, à l'issue d'une polémique avec l'Italie sur l'accueil de clandestins tunisiens, avait plaidé – avec Rome cette fois – pour des modifications des règles de Schengen.

Remise en cause d'un acquis

A la fin juin, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient conclu la polémique sur les migrants tunisiens en estimant que la « *clause de sauvegarde* » pourrait être déclenchée en cas de « *circonstances exceptionnelles* » à définir et de « *pression migratoire extraordinaire et inattendue* ». A la lumière des propositions de Bruxelles, il semble que l'arrivée de milliers de Tunisiens à Lampedusa, au début du printemps, ne pourrait être considérée comme un événement exceptionnel motivant un rétablissement des contrôles frontaliers.

La Commission veut éviter à tout prix la remise en cause d'un acquis fondamental de la construction européenne. Schengen regroupe 22 Etats de l'UE, ainsi que la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein. D'où le fait que l'exécutif place la barre très haut et entende forcer les Etats à se déterminer : ou bien ils acceptent que l'Europe communautaire gère ce domaine-clé et remédie à ses faiblesses, ou bien ils laissent se poursuivre un lent détricotage de l'un des symboles les plus forts de l'Union. ■

Jean-Pierre Stroobants